Conduite automobile et santé : Non au fichage médical ! Oui à la responsabilisation !

L’Association Française des Diabétiques s’indigne de la campagne médiatique de l’Ordre national des médecins visant à instituer un contrôle de l’aptitude médicale à la conduite automobile. Evaluant à un million les personnes potentiellement dangereuses au volant, l’Ordre propose la mise en place d’un dispositif impliquant le patient, le médecin et un contrôle préfectoral. Déclaration de chaque automobiliste tous les 5 ans, puis tous les 2 ans à partir de 50 ans, contrôle médical, fichage…, la procédure est contraignante, coûteuse, problématique dans son application et dangereuse pour les libertés publiques.